



Communiqué de presse

Montpellier, le 8 février 2024

La chambre a contrôlé la Communauté d'agglomération du Grand Narbonne et la commune de Port-la-Nouvelle pour les exercices 2018 et suivants dans le cadre d'une enquête sur l'aménagement du littoral face aux enjeux environnementaux.

Un littoral confronté à un triple défi d'adaptation aux aléas climatiques, de préservation des espaces naturels et de développement économique

L'intégralité du littoral audois relève de la communauté d'agglomération du Grand Narbonne. Ce territoire attractif se caractérise par une forte croissance démographique et des fragilités socioéconomiques qui nécessitent de développer l'accès au logement ainsi que d'assurer la diversification d'une économie locale, jusqu'ici largement dépendante du tourisme et du port de commerce de Port-la-Nouvelle.

Mettre en cohérence l'action publique avec les enjeux du territoire

Face à ces enjeux, le Grand Narbonne et la commune de Port-la-Nouvelle doivent mobiliser plusieurs politiques publiques (urbanisme, développement économique, aménagement de l'espace). À court terme, tout l'enjeu est de trouver l'équilibre entre valorisation et protection du littoral afin de gagner en cohérence.

renforcer le suivi du projet d'extension du port de commerce de Port-la-Nouvelle

L'extension du port de commerce de Port-la-Nouvelle est la principale opération d'aménagement du territoire. Bien qu'elle soit dirigée par la région Occitanie et son délégataire, elle a des conséquences tangibles pour la commune et le Grand Narbonne en matière économique, financière et environnementale. De ce fait, elle se situe à l'intersection des principaux enjeux littoraux existants et présente un caractère structurant pour les années à venir. Mais le suivi de cette opération présente actuellement des lacunes.

Contact presse : Eric Morel / Ferdaos Salem

eric.morel@crtc.ccomptes.fr / ferdaos.salem@crtc.ccomptes.fr ■ T +33 4 34 22 73 00 ■

✕ [@crococcitanie](https://www.instagram.com/crcoccitanie)